

20PAD

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 96 cours du Docteur Long
69003 LYON

800 077 174 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 JUIN 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,
Le dix juin,
A dix heures,

Monsieur Patrick DESBAT, demeurant 7 bis chemin du Belvédère,
69340 FRANCHEVILLE,

Associé unique de la société 20PAD,

A pris les décisions suivantes :

*-transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
-délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 96 cours du Docteur Long, 69003 LYON au 7 bis chemin du Belvédère, 69340 FRANCHEVILLE, et ce à compter rétroactivement du 29 janvier 2024.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 7 bis chemin du Belvédère 69340 FRANCHEVILLE ».

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Patrick DESBAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.